



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 21 mars 2017 — N° 236**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Busque (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand DeLessard, gardien du patrimoine beauceron.

---

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter le comité organisateur du Challenge sur glace La Sarre.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le parcours de Mme Sophie L'Italien et le travail de son équipe à l'école Mont-de-La Salle.

---

M. Paradis (Lévis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. René d'Antoine Letarte, membre fondateur du groupe de musique Les Bel Canto.

---

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner l'engagement bénévole de Mme Lise Patry et de M. Denis Paul de la circonscription de Chauveau.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) fait une déclaration afin de féliciter M. Samuel Vigneault, de la Côte-Nord, pour la signature d'un contrat professionnel avec les Blue Jackets de la Ligue américaine de hockey.

21 mars 2017

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner l'engagement de l'École de cirque de Québec auprès de sa communauté.

---

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ann-Renée Desbiens, gagnante du trophée Patty-Kazmaier de la National Collegiate Athletic Association.

---

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de féliciter MM. Mario Ménard et Guy Desgagné, récipiendaires de la Médaille de l'Assemblée nationale.

---

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Accueil et Intégration BSL inc. dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

---

À 13 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 heures.

---

21 mars 2017

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 9 février 2017 par M. Turcotte (Saint-Jean) concernant la création d'un programme d'aide aux sinistrés de résidences affectées par la moisissure ou les champignons et la révision des programmes d'accès à la justice;

(Dépôt n° 3049-20170321)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 février 2017 par M. Jolin-Barrette (Borduas) concernant une modification du Code civil du Québec en matière d'adoption;

(Dépôt n° 3050-20170321)

La réponse à la question écrite n° 222 concernant la construction des deux traversiers de la Société des traversiers du Québec au chantier naval Davie, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 16 février 2017 par M. Charette (Deux-Montagnes).

(Dépôt n° 3051-20170321)

---

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Lisée, chef de l'opposition officielle, qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 mars 2017, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 3052-20170321)

21 mars 2017

---

### Dépôts de pétitions

M. Huot (Vanier-Les Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 117 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une définition de standards québécois des salles de changement pour les personnes handicapées.

(Dépôt n° 3053-20170321)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la Francophonie, célébrée annuellement le 20 mars;

QU'elle réaffirme son attachement aux institutions de la Francophonie et qu'elle exprime sa conviction que celles-ci représentent des instruments privilégiés pour favoriser la paix, la justice et les droits de la personne;

QU'elle rappelle que la Francophonie est une caractéristique fondamentale de l'identité québécoise et canadienne;

21 mars 2017

---

Enfin, qu'elle rappelle que la promotion de la langue française hors Québec doit être une priorité, et qu'à cet effet nous devons unir nos forces pour le français.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Bonnardel (Granby), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'application du principe de responsabilité ministérielle à la gestion du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère de la Sécurité publique lors de la tempête de neige du 14 au 15 mars 2017; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lisée, chef de l'opposition officielle, et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le siège social de la banque d'infrastructure du Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Norouz, le premier jour du printemps, célébré comme nouvel an par les Québécoises et les Québécois originaires de l'Iran, d'Afghanistan, d'Azerbaïdjan, du Kurdistan et du Tadjikistan ainsi que les Bahais.

21 mars 2017

---

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

---

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin statuer sur les observations, les conclusions ou les recommandations concernant les auditions de la Régie du bâtiment du Québec et du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 mars 2017, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Lisée, chef de l'opposition officielle.

21 mars 2017

---

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de geler dès le premier avril 2017 la rémunération des médecins et de mettre fin à leur incorporation;

QU'elle demande au gouvernement d'utiliser la somme ainsi dégagée pour : abolir la taxe famille et rétablir un tarif unique de 7,30 \$ pour les services de garde; rendre le matériel scolaire gratuit pour l'école primaire et secondaire dès septembre prochain; et augmenter le crédit d'impôt solidarité de 100 dollars pour amortir le choc de l'augmentation du panier d'alimentation pour les 2,7 millions de ménages bénéficiaires.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, elle informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 24 mars 2017 entre Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Coiteux, ministre responsable de la région de Montréal, portant sur le sujet suivant : « L'abandon par le gouvernement libéral de l'est de Montréal », se tiendra de 9 heures à 11 heures.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, ainsi que les amendements transmis par M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et par M. Gaudreault (Jonquière).

21 mars 2017

---

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception des amendements présentés par M. Gaudreault (Jonquière) aux articles 70.1 et 78.1 qui sont déclarés irrecevables, puisqu'ils proposent l'ajout de deux articles au projet de loi pour modifier la section VI du chapitre premier de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est vrai que cette loi est modifiée en profondeur par le projet de loi n° 102. Cependant, les amendements ne se rattachent pas aux principes contenus au projet de loi, et ce, même s'ils traitent de sujets abordés dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

Après débat, les amendements de M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont adoptés et les amendements de M. Gaudreault (Jonquière) sont rejetés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

---

À 16 h 42, à la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 31.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales.

Après débat, le rapport est adopté.

**21 mars 2017**

---

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 22 mars 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 19 h 42, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 mars 2017, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**